

Procès-verbal de l'Assemblée 2018 des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland

Vendredi 15 juin 2018, à 19h30, au CEEF industrie à St-Imier

Le président de l'assemblée, Jean-François Wälchli, ouvre la 46^e assemblée ordinaire de SVRJS à 19h35 en souhaitant la bienvenue aux délégués des clubs, aux médias, ainsi qu'aux membres d'honneur qui ont répondu présent à l'invitation : Jocelyne Rossel, Raymond Vernier et Serge Jubin.

Il salue également Mme Anne-Sylvie Monnet directrice « volleyball » au bureau de Swiss Volley, M. Luca Balduzzi responsable « développement des clubs et associations » au bureau de Swiss Volley, M. Martin Raeber, chef de l'unité du sport du canton de Berne et le représentant de la presse, Julien Boegli.

Il remercie le VBC La Suze qui accueille l'assemblée de ce soir.

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD, alors que les rapports annuels, le résultat des comptes ont été diffusés voici plus de 10 jours, de même que le budget 2018-2019.

Des exemplaires de ces documents sont à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2017-2018, l'association SVRJS compte 23 clubs et 1231 licences.

95 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 45 délégués sont présents, représentant 20 clubs.

Clubs excusés : Sixième Set, FSG Le Cornet-Crémines, et le VBC Delémont

Club non-excuse : aucun.

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.-.

Autres excuses :

- Membres d'honneur : Raoul Voirol, Rémy Evalet et Gilbert Frieden.
- Flaviano Arzenton, membre du comité.
- Bérénice Willemin, responsable minis et kids
- Stéphane Berbier, président du VBC Delémont et Romeu Beltramelli Filho ancien responsable du groupement des entraîneurs.

2. Salutations et accueil

Jean-François Wälchli remercie vivement les délégués d'avoir accepté de consacrer une soirée à la bonne marche de notre association.

Discours d'introduction de Jean-François Wälchli :

L'année dernière, dans le cadre de mon intervention, j'ai fait appel à l'engagement de chacun, à la prise de responsabilités, collective et individuelle.

C'est une tâche exigeante qui nous attend si nous souhaitons réaliser les objectifs de notre plan de promotion et de développement du volleyball. Une tâche qui nous implique tous : membres du comité, mandataires de l'association, comités des clubs, entraîneurs, coaches, joueurs, arbitres, une tâche qui doit interpeller chacun.

« Celui qui déplace une montagne commence par déplacer de petites pierres ».

Confucius, philosophe chinois du V^e siècle avant J.-C.

Puisse l'assemblée de ce jour nous permettre de déplacer quelques pierres afin de promouvoir ce qui nous tient à cœur : le volleyball qui, comme d'autres sports, devrait nous permettre de

développer le sens de l'effort, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, le goût du challenge dans un esprit respectueux, de soi-même et des autres.

* * *

Tout en réitérant mes remerciements pour votre engagement, je souhaite que nous puissions vivre des débats fructueux, dans un état d'esprit serein.

Le président prie tous les intervenants de bien vouloir préciser leur nom et leur prénom, ainsi que le nom du club dont ils sont les représentants.

3. Discours des invités

C'est Maxime Rohrbach qui, en tant que président du VBC La Suze, souhaite la bienvenue aux délégués et prodigue ses recommandations quant à l'utilisation des locaux qui sont mis à notre disposition.

M. Martin Raeber, représentant de l'Office des sports du Jura bernois apporte les salutations de son unité ainsi que celles de l'Office des sports du Canton du Jura. Il se réjouit de constater que notre sport ne subit pas la même érosion que subissent d'autres sports victimes de l'individualisation des pratiques sportives. Cependant, il faut rester vigilants et faire que notre sport reste visible et attractif.

4. Election des scrutateurs

Sont désignés comme scrutatrices et sont élues à l'unanimité : Annelise Chevillat (VFM) et Soazig Bessire (VB Péry).

5. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 9 juin 2017 à Saignelégier

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure aux pages 3 à 12 du fascicule de la convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

Personne ne demandant de corrections de ce document, Jean-François Wälchli propose de l'accepter tel quel et remercie le secrétaire, Vincent Brêchet.

Vincent Brêchet invite les délégués à reprendre la page 12 de la plaquette qui rappelle son intervention quant à la construction des salles de gymnastique de 12 m par 24 m. Durant l'année écoulée, il a obtenu, dossier à l'appui, le soutien du ministre jurassien des sports et du président de la commission d'homologation des salles de Swiss Volley, Hans Kurmann. Si les relais fonctionnent correctement, nous ne devrions plus avoir de nouvelles salles ni de rénovations qui ne tiennent pas compte de l'importance de laisser une place convenable pour l'arbitre, ceci d'autant plus que cette mesure ne coûte absolument rien.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2017 est accepté.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de la convocation. Jean-François Wälchli propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de SVRJS (Claude Devanthery) (pages 13 et 14) ;
- rapport du président des arbitres (Sébastien Zbinden) (page 14) ;
- rapport du responsable du secteur compétition (Jacques Schnyder) (page 15) ;
- rapport de la commission de jugements et de recours (Benoit Gogniat) (page 14).

- rapport de la responsable mini volley (Bérénice Willemin) (page 16) ;
- rapport des activités SAR filles (Leo Portaleoni, page 18) ;
- des activités SAR garçons (Nicole Schnyder-Benoit, page 19) ;
- rapport des activités Jumpers filles et garçons (Luca Verardo, et Sven Tschanz, page 20).
- rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli, page 17).
- rapport du responsable de groupement des entraîneurs, envoyé par mail en même temps que le budget suite à un oubli lors de la confection de la plaquette (Romeu Beltramelli Filho).

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

8. Comptes 2017-2018

Patricia Schaller, caissière, donne quelques explications quant aux différences entre le budget et les comptes.

L'exercice boucle avec une perte de CHF 3'211.46 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 7'500.-.

Cela s'explique en partie par le montant des amendes encaissées cette saison (+ 4'500.-). Il faut noter 8 matchs perdus par forfait, 4 retraits d'équipe en cours de saison, 5 clubs sans arbitre et 33 déplacements de matchs.

Les charges informatiques ont augmenté en raison de l'adhésion de SVRJS programme IT 2.0 de Swiss Volley. La facture était de CHF 4'030.- pour 2017.

Moins de dépenses (CHF 1'200.-) pour les frais de comités (7 membres dans la vallée de Delémont et les comités qui ont lieu à Delémont).

La CRA a développé moins d'activités que prévu.

Au niveau du bilan, les fonds propres de SVRJS se montent encore à CHF 62'328.30.

En l'absence des vérificateurs, Stéphane Berbier (VBC Delémont) et Pierre Lugrin (SMG Bienne), c'est Jean-François Wälchli qui lit le rapport des vérificateurs des comptes. Ces derniers relèvent l'excellent travail de la caissière et l'emploi judicieux des fonds mis à disposition du comité. Ils demandent l'AD d'approuver les comptes tels que présentés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

Des applaudissements accompagnent les remerciements adressés à la caissière pour son excellent travail.

9. Admissions / Démissions / Exclusions

Aucun objet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

10. Attribution des titres 2017/2018

Les joueurs des trois premières équipes juniors de chaque catégorie d'âge ont reçu, pour la première fois cette année, une médaille. Les équipes championnes des ligues régionales se voient offrir un ballon officiel. C'est l'affaire du responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, et du responsable des compétitions, Jacques Schnyder qui citent les champions. Les champions «mini» ont déjà eu droit à leur cérémonie protocolaire, en mars, à Bienne, au terme du dernier tournoi.

Sont donc champions :

Mini M13 filles :	VBC Porrentruy	Mini M15 filles :	VBC Tramelan
Mini M13 garçons :	Volley Espoirs Bienne	Mini M15 garçons :	Volley Espoirs Bienne
Dames M15 :	VFM	HM15 :	Volley Espoirs Bienne
Dames M17 :	VBC Tramelan		
Dames M19 :	VBC Porrentruy	HM19 :	VBC Porrentruy
Dames 5 ^e ligue :	VB Péry	Hommes M23 :	VBC Nidau

Dames 4^e ligue : VBC Porrentruy
Dames 3^e ligue : VBC La Suze
Dames 2^e ligue : VBC La Suze (a manqué sa promotion en 1LN)
Hommes 3^e ligue : VBC La Suze
Hommes 2^e ligue : Volleyboys Bienne ; le VBC Porrentruy est promu en 1LN

Vainqueurs de la Coupe Jura-Seeland :

Dames : FSG Courfaivre Hommes : VBC Nidau B.

11. Intervention de M. Luca Balduzzi, membre du bureau de Swiss Volley

Anne Syvie Monnet, directrice chez Swiss Volley, présente tous les nouveaux membres du bureau de Swiss Volley. Notre association faitière a pu engager du personnel supplémentaire, notamment grâce à l'appui financier de l'Office fédéral des sports, de Swiss Olympic et des loteries.

Elle a pu ainsi engager un responsable du sponsoring en la personne de Giuseppe Napoletano ; un responsable du développement des clubs et des associations en la personne de Luca Balduzzi ; une responsable de la communication en la personne de Ursula Gugger Suter ; un responsable de la formation des entraîneurs sport d'élite en la personne de Harald Gloor ; un responsable de la formation J+S et formation des entraîneurs sport populaire en la personne de Silvan Zindel.

Les objectifs de Swiss Volley sont ambitieux : 96 objectifs avec 250 mesures pour y arriver d'ici 2024.

But pour l'équipe nationale féminine : accéder à la phase finale du championnat d'Europe. Cet objectif est réaliste compte tenu des adversaires du groupe qualificatif : Croatie, Autriche et Albanie.

Luca Balduzzi tient à faire profiter la fédération de volley de ses expériences dans le management d'autres sports. Il a de l'expérience dans un sport très professionnalisé et populaire comme le foot (13 années) et dans un sport plus individuel et plus confidentiel comme le badminton.

Pour plus de détails sur sa présentation, on peut consulter le power point qui est joint au présent PV.

12. Présentation du championnat 2018-2019

Le but est de créer des groupes de 10 équipes, ce qui donne un championnat avec 18 matches. Ce but est atteint en D2, D3 et DM17. En D4, avec 3 équipes juniors intégrées, et en D5, avec une équipe loisirs et une équipe intégrée, on arrive à 12 équipes. Cette situation a contraint le responsable du championnat à créer deux groupes de 6 équipes qui disputeront 10 matches jusqu'au 1^{er} décembre. Dès le mois de janvier, on reprendra le championnat avec un groupe promotion regroupant les 3 meilleures équipes de chaque groupe, un groupe relégation (4^e ligue) et un groupe classement (5^e ligue) avec les 3 équipes les moins bien classées.

On constate un transfert d'équipes de DM15 à DM17 entre la saison écoulée et la saison à venir. Cependant, avec seulement 5 équipes en M15, le niveau de la relève est inquiétant.

La collaboration avec la région neuchâteloise s'est encore intensifiée. Après le succès rencontré avec le regroupement des équipes masculines de 2^e ligue, cette année il en ira de même avec les équipes de 3^e ligue.

En 2^e ligue, avec 9 équipes (5 SVRJS et 4 SVRN), on jouera un championnat « normal » avec 16 matches.

En 3^e ligue, avec 15 équipes (12 SVRJS et 3 SVRN), on jouera un premier tour avec 2 groupes « régionaux ». Le deuxième tour sera joué avec deux classes de force. Le tour pour le titre regroupera les 3 premières équipes de chaque groupe qui disputeront un championnat en mode aller-retour. Les autres équipes (9 équipes) disputeront un tour simple sur l'ensemble du territoire de SVRJS et SVRN.

Xavier Müller (VBC Val Terbi) n'est pas satisfait de ces modalités. Lorsqu'on avait proposé de regrouper nos forces avec SVRN, il avait demandé que le tour de classement se joue sous forme

de 2 groupes « régionaux ». Pour les équipes de la région biennoise qui sont au centre géographique, ce changement ne cause pas de souci, mais pour son équipe qui est à l'extrémité Est, ce n'est pas le cas. Roland Zbinden tient à le rassurer, car au pire il ne jouera que 2 matches dans la région neuchâteloise.

Cette saison, on pourra programmer un tournoi M23 autant chez les filles que chez les garçons. Sven Tschanz déplore que notre région, qui compte 3 équipes masculines en 1LN, n'a que 2 équipes juniors HM23.

Roland Zbinden regrette le laxisme de Swiss Volley qui permet de contourner l'obligation de fournir une équipe junior pour les équipes de 1LN en présentant une équipe féminine en lieu et place d'une équipe masculine.

Martin Raeber signale qu'il existe la possibilité d'introduire le volley au niveau scolaire grâce aux cours facultatifs. Il s'agit de motiver des enseignants pour dispenser des cours.

13. Élections

Le président rappelle les modalités des élections qui sont régies par les articles 25 à 27 des statuts de notre association.

Les élections se font à main levée, à moins que 1/5 des ayants droit ne demande le vote au bulletin secret.

Les candidats doivent être présentés par le comité ou par les délégués. Ils sont élus individuellement à main levée (sauf réserve de l'art.25) pour une période de deux ans.

Seules les voix exprimées (les suffrages exprimés) sont prises en compte pour l'établissement de la majorité. Les abstentions (ou bulletins blancs en cas de vote au bulletin secret) sont exclus du décompte des « suffrages exprimés ».

La majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin. Au deuxième tour sont élus les candidats ayant obtenu le nombre le plus élevé de suffrages.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par l'assemblée.

Claude Devanthery, Vincent Brêchet, Roland Zbinden, Marco Severino, Jacques Schnyder sollicitent un nouveau mandat.

Marina Bolgiani, Flaviano Arzenton et Sébastien Zbinden ne se représentent pas.

Le Comité propose la nomination de Réjane Gerber, du VBC Tramelan.

A noter que Serge Jubin (président de la CRA) et Sandra Henz (convocatrice des arbitres) sont proposés par l'AG des arbitres qui s'est tenue à Moutier, le 16 mai 2018.

Avant de proposer chaque membre élu individuellement, le président demande si, dans l'assemblée, il y a d'autres propositions. Aucune des propositions n'est combattue.

Résultats des élections :

♦ **du président de SVRJS** les membres du comité proposent Claude Devanthery : élu par 44 voix.

♦ **des membres du comité :**

sont proposés par le comité :

Patricia Schaller , élue par 43voix ; Vincent Brêchet, élu par 44 voix ; Roland Zbinden, élu par 43 voix ; Marco Severino, élu par 43 voix ; Jacques Schnyder, élu par 43 voix ; Réjane Gerber, élue par 43 voix.

Sont proposés par l'assemblée des arbitres :

- présidence de la CRA : Serge Jubin, élu par 39 voix ;

- responsable de la convocation des arbitres Sandra Henz (FSG Courfaivre), élue par 44 voix

Ainsi constitué, le comité compte 9 membres, ce qui est conforme à nos statuts (art. 31 : de 6 à 10 membres).

- ♦ **des vérificateurs des comptes** : le président remercie le VBC Delémont qui a fonctionné pendant deux saisons. Est élu comme premier vérificateur, SMG Bienne, comme deuxième vérificateur, le VBC Val Terbi et comme vérificateur suppléant FS Glovelier. Ces trois vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.
- ♦ **des membres de la commission de recours** : le président fait remarquer que l'élection de Serge Jubin au comité de SVRJS rend incompatible sa réélection comme membre de la CJR et que Pascal Steiner (VBC Delémont) ne sollicite pas de nouveau mandat. Le président demande si, dans les délégués, quelqu'un se présente pour ce poste. Comme personne ne se propose spontanément, deux propositions sont émises : le comité cherche quelqu'un ; le président de la CJR cherche à compléter sa commission.
Benoit Gogniat précise qu'il n'est pas du ressort de la CJR de chercher un membre.
Vincent Brêchet fait remarquer que ce n'est pas au CR de chercher quelqu'un qui doit juger les décisions qu'il prend lui-même. La séparation des pouvoirs veut que ce soit le législatif, en l'occurrence l'AD, qui désigne le pouvoir judiciaire (CJR).
Ces deux remarques validées, le président propose que l'on revienne en fin d'assemblée sur cette nomination afin de donner un temps de réflexion aux candidats potentiels.
C'est le moment que choisit Thierry Lenweiter (BMV 92), pour poser sa candidature.
Jean-François Wälchli propose une élection en bloc des 4 représentants de la CJR.
Benoit Gogniat (président), Lydia Pizzagalli, Flaviano Arzenton (VBC Delémont, nouveau) et Thierry Lenweiter (BMV 92, nouveau) sont élus par 44 voix.
- ♦ **du président des assemblées** : Claude Devanthery annonce que Jean-François Wälchli est candidat à sa succession. Ses qualités unanimement reconnues à diriger les débats font de lui un candidat que l'on ne saurait contester ; mais pour la forme, il demande si quelqu'un autre est proposé comme candidat. N'obtenant pas de réponse, il passe cette proposition aux voix. Jean-François Wälchli est élu par 44 voix.

TOUTES les élections sont ponctuées par des applaudissements.

Pour compléter ces nominations, le comité a reconduit Bérénice Willemin dans son rôle de mandataire de responsable minivolley et kids et Julien Boegli comme responsable de la presse.

Suite à la démission de Romeu Beltramelli Filho, le poste de responsable du groupement des entraîneurs est vacant pour l'instant. Le comité est à la recherche d'un remplaçant.

Leonardo Portaleoni pour les filles, Nicole Schnyder-Benoit et Sven Tschanz pour les garçons ont donné leur accord pour assurer la gestion des groupes SAR.

Il en va de même pour Luca Verardo pour le groupe Jumpers alors que Sven Tschanz ne sollicite pas de nouvel engagement. Le comité lui cherchera un remplaçant.

Claude Devanthery remercie Marina Bolgiani, Flaviano Arzenton et Sébastien Zbinden qui quittent le comité. Ces trois personnes reçoivent un cadeau en signe de reconnaissance et sont vivement applaudis pour le travail qu'ils ont effectué au sein de l'association.

14. Fixations de la cotisation des clubs membres

Le comité propose une cotisation inchangée à 200 francs. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

15. Budget 2018-2019

Patricia Schaller présente les différentes rubriques du budget.

Seules différences par rapport au budget et aux comptes 2017-2018, les rubriques :

Plan stratégique : on demande une participation globale de CHF 3'300.- pour le groupement des entraîneurs. Si cette somme n'est pas utilisée dans ce but, elle sera ristournée aux clubs en fin de saison.

Budget de la formation : cette année on arrive à la perception de la totalité, selon la décision prise lors de l'AD de Nidau en 2016. Le budget passera de CHF 20'130.- à CHF 24'180.-. Ce sont les équipes des ligues supérieures qui seront les plus mises à contribution par ce changement.

Budget des indemnités : faute d'avoir un secrétaire à la CRA, le montant de l'indemnité correspondant avait été supprimé et, comme on ne désespère pas de retrouver une personne pour occuper ce poste, la somme de CHF 200.- a été rajoutée.

Budget général : le supplément facturé sous la rubrique de la formation permet de diminuer d'autant la finance concernant l'organisation du championnat qui passe de CHF 14'560.- à 10'050.- soit de CHF 146.- à CHF 80.- par équipe.

Globalement toutes les équipes de 3^e ligue et plus bas (y compris les juniors) auront des frais d'inscription moins élevés que la saison passée tandis que les autres équipes verront les leurs légèrement majorés.

Avec des recettes s'élevant à CHF 97'060.- et des dépenses se montant à CHF 99'680.- le déficit prévu est de CHF 2'620.-.

Votes :

Budget des indemnités : accepté à l'unanimité

Budget de la formation : accepté à l'unanimité

Budget général : accepté à l'unanimité

Patricia Schaller signale que l'article 56 du RG concernant les sanctions sportives a été mis à jour pour coller avec le calendrier de Swiss Volley concernant les inscriptions des équipes juniors aux tournois nationaux. Ainsi toutes les factures concernant les finances d'inscription et les manques de quotas d'arbitrage prévisibles devront être réglées avant le 1^{er} décembre, faute de quoi les équipes ne pourront pas inscrire leurs équipes juniors aux championnats suisses inter et de plus toutes leurs équipes se verront pénalisées de 6 points pour le deuxième tour.

Autre échéance : en date du 15 juin, toutes les factures de la saison écoulée devront être réglées faute de quoi toutes les équipes du club seront pénalisées de 6 points pour le championnat de l'année suivante.

Patricia fera les rappels nécessaires afin que chaque club puisse répondre à ces exigences et espère que les sanctions ne devront jamais être appliquées.

16. Propositions des membres

Aucun objet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

17. Honorariat

Aucune proposition.

18. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **14 juin 2019** : le VBC Val Terbi accepte l'organisation de cette assemblée.

19. Divers et imprévus

Jean-François Wälchli met un terme à l'assemblée en remerciant les participants pour la sérénité dans laquelle s'est déroulée l'assemblée. Il remercie le comité pour le travail qu'il accomplit tout au long de la saison. Il réitère ses remerciements au VBC La Suze pour l'organisation de l'assemblée.

L'assemblée se termine à 22h10.

Le secrétaire : Vincent Brêchet